

Il en va de même pour le matériel (il s'agit essentiellement des tables).

Quant aux salles d'entraînement, il est demandé à chacun d'utiliser des chaussures dont les semelles ne marquent pas, de bien fermer portes et fenêtres en quittant la salle, d'éteindre les lumières et d'évacuer tous les débris hors des salles. Il pourra être réclamé une somme équivalente à la valeur de remplacement en cas de détérioration des salles, matériels ou équipements

COMPORTEMENT DES ADHÉRENTS ENVERS L'ASSOCIATION

Lors des manifestations organisées par l'association

Chaque adhérent est tenu de participer à l'organisation des diverses manifestations œuvrant pour le développement de l'association,

Lors des entraînements et compétitions :

Chaque adhérent a obligation:

- De se présenter à l'heure aux rendez-vous des compétitions fixées par son capitaine et de s'y présenter dans l'équipement représentatif du club, en bon état d'entretien.
- De garder lors des compétitions et des entraînements, l'esprit de fair-play dont le club se prévaut depuis sa création.

Tout adhérent, ne respectant pas les règles des comportements écrites ci-dessus, pourra être sanctionné par une décision prise par le conseil d'administration:

Modifié le 24/06/2016

Le secrétaire de séance

Le Président

